

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 7 novembre 2022**

Le lundi 7 novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 31 octobre 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD,  
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET,  
M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE,  
M. Benjamin GIRAUDAT, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER,  
M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND,  
M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M<sup>me</sup> Bénédicte RENHAS, M. Franck ALEM,  
M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHO, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER,  
M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER,  
M. Bruno PARENT, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH.

Étaient Excusés :

M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M. Stéphane CAPLIEZ,  
M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M. Éric HÉLARD.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 7 novembre 2022**

Le lundi 7 novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 31 octobre 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD,  
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET,  
M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE,  
M. Benjamin GIRAUDAT, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER,  
M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND,  
M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M<sup>me</sup> Bénédicte RENHAS, M. Franck ALEM,  
M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER,  
M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER,  
M. Bruno PARENT, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH.

Étaient Excusés :

M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M. Stéphane CAPLIEZ,  
M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M. Éric HÉLARD.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

## Ordre du jour

- **162022122** Désignation du secrétaire de séance.  
**M. Francis SZPNER rapporteur.**
- **162022123** Adoption du compte rendu de la séance du 28 septembre 2022.  
**M. Francis SZPNER rapporteur.**
- **2022 DDCT 103** Actualisation de la Charte du Budget Participatif.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DDCT 107** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DCPA 21** Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DSOL 90** Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DSOL 106** Schéma seniors parisiens 2022-2026.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DSOL 113** Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DSOL 128** Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DVD 92** Stationnement de surface — Dispositions solidaires diverses.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DLH 258** Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2022 DLH 267** Réalisation, 29, rue Claude Terrasse (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLAI — 4 PLUS) par la RIVP — Subvention (798 188 euros).  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2022 DLH 318** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2022 DAE 143** Huit marchés couverts et un marché découvert — Attribution des délégations de service public.  
**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2022 DASCO 110** Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- **2022 DJS 30** Subventions (108.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure. (retiré de l'ODJ)**
- **2022 DAE 57** Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**
- **2022 DEVE 82** Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportifs du 13e.  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**
- **2022 DFA 49** Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation du Pré Catelan, sis route de Suresnes dans le Bois de Boulogne, à Paris 16<sup>e</sup>.  
**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**
- **2022 DFPE 148** Subvention (163.650 euros) — et convention — à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**
- **2022 DFPE 173** Convention et subvention (700 000 euros) avec la « Fondation Léopold Bellan » (8<sup>e</sup>) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche « Point du Jour » située 22 bis rue Claude Lorrain 16<sup>e</sup>.  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**
- **2022 DFPE 175** Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant « Le Petit Bus » d'ABC Puériculture.  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

La séance est ouverte à 19 h 00.

En préambule, M. SZPINER informe les membres du Conseil d'arrondissement de la démission de M. Jean HELOU, qui a désormais sa vie professionnelle dans les Pyrénées-Atlantiques. Il salue par ailleurs l'arrivée de Bénédicte RENHAS qui reprendra les attributions de M. HELOU au sein du Conseil d'arrondissement.

M<sup>me</sup> RENHAS remercie Monsieur le Maire de son accueil.

M. SZPINER propose de passer ensuite à la désignation du secrétaire de séance.

- 162022122 Désignation du secrétaire de séance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

***À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.***

- 162022123 Adoption du compte rendu de la séance du 28 septembre 2022.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M SZPINER met ce compte rendu aux voix.

***Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2022, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- 2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER déclare que la mairie de Paris souhaite actualiser la Charte du Budget Participatif avec l'objectif d'en simplifier les règles et de favoriser la participation du plus grand nombre.

Au-delà du maintien d'un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation spécifique à l'attention des habitantes et habitants des quartiers populaires, l'exécutif réaffirme son intention de financer les projets par un système d'enveloppes budgétaires par arrondissement calculées en fonction de critères démographiques et avec une bonification prévue pour les quartiers populaires.

Considérant que le but premier de cet outil de démocratie participative est de garantir une meilleure consultation des Parisiens sur leurs besoins et de prendre en compte les initiatives de terrain, M. REDLER estime que favoriser les voix et projets de certains citoyens au détriment d'autres pourrait apparaître comme contraire au principe d'égalité républicaine.

Il s'interroge par ailleurs sur la priorisation des Parisiens titulaires de la carte citoyenne pour accéder aux instances délibératives liées au budget participatif. Il propose en conséquence d'émettre un avis défavorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations.

M<sup>me</sup> MISSOFFE déclare que son groupe s'abstiendra. Elle note en effet que la nouvelle charte stipule que les projets déposés doivent permettre de transformer un quartier et que certaines idées relèvent de dépenses qui sont déjà régulièrement programmées par la Ville de Paris, ce qui apparaît contradictoire.

Elle estime pour sa part que l'entretien des écoles et des équipements, de l'espace public en général, doit demeurer une prérogative forte des collectivités pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène et ne saurait en aucun cas relever d'un vote au jugement majoritaire dans le cadre d'un budget participatif. Devraient donc être exclus du budget participatif tous les projets d'entretien courant sans transformation importante.

Elle propose de spécifier dans cette nouvelle charte que les projets déposés par les habitants ne puissent pas porter sur l'entretien courant des équipements municipaux, en particulier pour ce qui concerne les équipements scolaires et ceux liés à la petite enfance. Le budget participatif ne peut en effet se substituer aux obligations évidentes d'une municipalité.

Il serait en outre souhaitable que les enveloppes budgétaires par arrondissement soient discutées avec chaque maire d'arrondissement en prenant en compte le nombre d'habitants, mais également le nombre de salariés et de touristes sur le territoire concerné.

M<sup>me</sup> MISSOFFE propose en outre de revenir au mode de dépouillement précédent qui était plus lisible. Il se faisait en mairie d'arrondissement pour permettre aux habitants concernés d'y assister. La nouvelle méthode proposée est, selon elle, est d'une opacité totale.

Elle propose enfin d'engager la collectivité dans une culture de résultats en mentionnant dans la charte que tout projet proposé au vote devra être réalisé dans l'année qui suit ou alors faire l'objet d'un moratoire.

Tout en espérant avoir été constructifs, M<sup>me</sup> MISSOFFE et les élus de son groupe font le choix de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPNER estime qu'après un tel réquisitoire, l'abstention apparaît en effet très cohérente.

M. MENTRÉ déclare partager les réserves exprimées par M. REDLER sur les conditions du budget participatif, notamment en ce qui concerne la carte citoyenne. Il estime toutefois que la participation citoyenne est une tendance de fond qu'il faut accompagner et non pas contrer, les citoyens désirant participer davantage.

Il considère par ailleurs que la nouvelle charte constitue un progrès par rapport à la précédente. Il suffisait en effet de s'inscrire par simple e-mail pour voter, ce qui n'offrait aucune garantie de sécurité. N'importe qui pouvait en effet voter, y compris des personnes n'habitant pas Paris.

Pour sa part, il ne suivra donc pas la recommandation de Monsieur REDLER et s'abstiendra.

M. SZPNER remercie M. MENTRÉ et propose de procéder au vote.

***Le projet de délibération 2022 DDCT 103, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement (votes pour : 27, abstentions : 4).***

- **2022 DDCT 107** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER propose à la suite des travaux de rénovation engagés une tarification identique pour la salle de la Rotonde du rez-de-chaussée à celle fixée pour la salle des fêtes, la salle des commissions et la salle de la Rotonde du 2<sup>e</sup> étage.

De même, la mairie souhaite que l'occupation temporaire du jardin relève d'un tarif qui prenne en compte la spécificité de ce lieu, de plus en plus souvent utilisé par les mariés lorsqu'il fait beau.

M. REDLER précise toutefois que la gratuité de ces espaces reste accordée aux services de la Ville de Paris, aux établissements publics municipaux, aux associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général et aux syndicats.

M. REDLER demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DDCT 107, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DCPA 21** Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que la présente communication porte sur les opérations importantes ayant fait l'objet d'une délibération globale votée par le Conseil de Paris entre 2015 et 2022.

Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, deux équipements sont concernés : le musée d'art moderne et la crèche Mozart située 11 rue Prokofiev.

Il rappelle que les délibérations DPA 2016-15 et DCPA 2017-9 proposaient l'amélioration partielle du musée d'art moderne et précise que le hall provisoire est en service depuis juin 2018. Des travaux de désamiantage ont par ailleurs été réceptionnés le 24 janvier 2019. La phase GPA s'est terminée en décembre 2020 et toutes les réserves à la réception ont été levées.

S'agissant de la crèche collective qui s'étend sur 4 niveaux, après restructuration, elle comptera 96 places en multi-accueil. M. REDLER rappelle à cet égard qu'en 2017, le projet de restructuration avait été arrêté en phase d'études de maîtrise d'œuvre pour des raisons de financement.

Il précise enfin que le budget de l'opération a été évalué à 4 870 000 euros toutes dépenses confondues et que la date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue pour août 2024, ce dont il s'était réjoui lors du Conseil d'arrondissement du 6 mai dernier.

M. REDLER ajoute qu'il s'agit d'une communication qui n'appelle pas un vote de la part des membres du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DSOL 90** Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD rappelle que les accueils de jour et Espaces Solidarité Insertion (ESI), mais aussi les centres sociaux, constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue ou en hébergement précaire (hôtels, CHU, etc.). Ils contribuent à offrir, de manière inconditionnelle, des prestations sanitaires et sociales aux personnes en situation de précarité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'allouer des subventions de fonctionnement et d'investissement à diverses structures œuvrant dans ce sens. Certaines d'entre elles sont particulièrement connues de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, en particulier Emmaüs, l'Armée du Salut, ou encore Aux captifs la libération.

En ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il est proposé d'allouer 9 793 euros au CASVP pour deux ESI dont la Halle Saint-Didier, située rue du Mesnil.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M<sup>me</sup> DORVALD et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DSOL 90, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2022 DSOL 106** Schéma seniors parisiens 2022-2026.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD** rapporteure.

M<sup>me</sup> DORVALD précise qu'il s'agit d'une simple communication sans vote.

Face à la diversité des situations que connaissent les seniors parisiens, la Ville de Paris s'est engagée, depuis plusieurs années, dans l'élaboration d'un schéma permettant à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie.

Des concertations ont été menées début 2022 :

- Une concertation institutionnelle par des groupes de travail incluant des partenaires extérieurs (caisses de retraite), des acteurs des territoires (Maison des Aînés et des Aidants, mairies d'arrondissement) ainsi que des acteurs de terrain (EHPAD) et des directions de la Ville.
- Une concertation citoyenne avec un questionnaire mis en ligne et rempli par 500 personnes.

Le résultat de ces travaux se décline en trois axes :

- Des seniors acteurs dans la ville du quart d'heure, soit la possibilité pour eux de se soigner, de circuler, de pratiquer du sport et de s'aérer à proximité de leur domicile.
- Des seniors accompagnés dans leurs fragilités physiques, économiques ou sociales.
- Des seniors libres de choisir leur habitat, à domicile, en EHPAD ou dans des structures adaptées et accessibles.

M. SZPINER remercie M<sup>me</sup> DORVALD et propose de passer à l'examen de la délibération suivante.

➤ **2022 DSOL 113** Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD** rapporteure.

M<sup>me</sup> DORVALD expose les différents types d'intervention menés auprès des sans-abri. Elle évoque tout d'abord les maraudes d'intervention sociale (MIS) qui sont des équipes mobiles composées de travailleurs sociaux agissant le plus généralement en journée et majoritairement pédestres.

Elle évoque ensuite les maraudes d'évaluation et d'orientation qui interviennent dans l'urgence, en réponse aux signalements qui leur sont adressés. Ce sont les équipes auxquelles la mairie a recours lorsque des administrés lui signalent des sans-abris dans la rue ayant besoin d'une intervention.

Il existe enfin les maraudes interdisciplinaires constituées d'un binôme de maraudeurs : un travailleur social et un infirmier spécialisé en psychiatrie.

M<sup>me</sup> DORVALD explique qu'il est proposé d'allouer des subventions à hauteur de 1 024 824 euros à plusieurs associations, dont, pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, 93 172 euros à l'association Aurore pour la maraude ouest et 79 284 euros à l'association Aux captifs la libération.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à ces délibérations.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ces délibérations puis, en l'absence de remarques, il met ces dernières aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DSOL 113, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité.***



- **2022 DSOL 128** Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD déclare que l'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. La maîtrise des usages numériques est en effet de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics.

Les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiens face au numérique ont été révélées et confirmées lors de la crise sanitaire.

Afin de lutter contre la fracture numérique, la Ville de Paris a lancé un appel à projets pour permettre à des structures associatives de s'équiper en matériels informatiques et numériques afin d'assurer au mieux leurs actions en direction des Parisiens. 68 dossiers ont été déposés et 45 projets ont été retenus pour un montant total de 200 000 euros.

Trois associations œuvrant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement sont concernées :

- 11 000 euros pour A2K
- 5 000 euros pour KOKOYA
- 1 500 euros pour les ASTROLIENS

M<sup>me</sup> DORVALD précise qu'il s'agit d'associations que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement connaît très bien. Comme elle l'a déjà indiqué lors de la précédente séance, la municipalité a été la première à établir un partenariat avec les Astroliens, ce dont elle est très fière. Elle fut d'ailleurs très vite suivie par d'autres mairies d'arrondissement.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DSOL 128, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité***

- **2022 DVD 92** Stationnement de surface — Dispositions solidaires diverses.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD explique qu'il est proposé d'octroyer la gratuité de stationnement à des véhicules utilisés par des associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire, de la santé et de l'accès aux droits afin de leur permettre de se déplacer dans Paris pour les besoins de première nécessité.

En parallèle, il est proposé le financement en investissement de véhicules propres pour ces associations par l'attribution de neuf subventions pour un montant total de 382 482 euros. Sont notamment concernés par l'attribution de ces subventions le Secours Populaire et le SAMU Social.

M<sup>me</sup> DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DVD 92 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DLH 258** Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE explique que la RIVP doit souscrire auprès de divers établissements bancaires des prêts à hauteur de 30 millions d'euros pour financer des travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants. Ces travaux concernent 335 immeubles répartis dans la quasi-totalité des arrondissements de Paris.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement est concerné par des travaux prévus dans sept immeubles pour un montant de l'ordre de 700 000 euros :

- 350 000 euros pour l'immeuble situé 20 rue Dode de la Brunerie ;
- 144 000 euros pour le 45/49 rue de l'Assomption ;
- 101 000 euros pour le 5 place de la Porte de Saint-Cloud, le reste correspondant à de petits montants.

M. SAUVAGE indique qu'il s'agit de délibérer sur la garantie apportée à la Ville de Paris et propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DLH 258, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DLH 267** Réalisation, 29, rue Claude Terrasse (16<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLAI — 4 PLUS) par la RIVP — Subvention (798 188 euros).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE rappelle l'examen lors du Conseil d'arrondissement du mois de janvier dernier d'un projet de bail emphytéotique à conclure entre la Ville de Paris et la RIVP. Les élus avaient alors constaté que la Ville de Paris avait préempté l'immeuble sans même avoir consulté la mairie d'arrondissement.

Les élus du 16<sup>e</sup> avaient en outre souhaité que le conventionnement de ce programme puisse assurer un équilibre entre PLAI et PLUS d'une part, PLS et PLI d'autre part, sachant que 8 des 10 logements du programme sont à l'heure actuelle occupés.

La Ville de Paris demande aujourd'hui de délibérer sur le financement prévisionnel de ce programme pour lequel il semble nécessaire de souligner plusieurs points.

En premier lieu, M. SAUVAGE explique les difficultés rencontrées pour connaître le prix d'acquisition de cet immeuble de 10 logements, dont 8 sont occupés. Ce prix s'élève à 5 350 000 euros pour seulement deux logements à attribuer. Le service des Domaines a estimé le bail emphytéotique à consentir par la Ville à la RIVP à 4 millions d'euros, qu'il faut ramener à 2 380 000 euros puisqu'il s'agit d'un bail pour des logements sociaux.

M. SAUVAGE s'interroge sur le coût que cette acquisition représente pour la Ville de Paris pour seulement deux logements vacants, même si à terme les 8 autres logements pourraient devenir des logements sociaux.

En outre, la Ville de Paris n'a absolument pas pris en compte le souhait d'équilibrer le financement de ce programme puisqu'il est prévu 6 PLAI et 4 PLUS, soit en réalité 7 à 8 PLAI et 2 à 3 PLUS.

M. SAUVAGE souligne enfin qu'il s'agit d'un immeuble proche de la Porte de Saint-Cloud où tout un chacun peut apprécier les effets de la politique de M. BROSSAT d'accumuler des logements PLAI et PLUS et de supprimer des logements intermédiaires.

En conséquence, M. SAUVAGE invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter contre cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M. PARENT souhaite apporter une explication de vote. Il se souvient avoir déjà eu un échange sur le sujet lors d'une précédente réunion du Conseil d'arrondissement. Même si certaines remarques ou objections de M. SAUVAGE ne sont pas dénuées de pertinence, il se déclare préoccupé de l'image qui colle encore à l'arrondissement d'une opposition quasi systématique aux logements sociaux. Il estime que ceci n'est pas souhaitable et explique que son groupe votera donc pour cette délibération.

M. SZPINER regrette la position de M. PARENT. Il affirme que la majorité n'est pas contre les logements sociaux. Elle est en revanche contre certains types de logements sociaux. Il évoque en outre la question des affectations.

Selon lui, il existe dès lors deux manières de voir les choses : celle de la majorité qui consiste à ne pas transiger sur ses principes et à s'opposer et celle de l'opposition qui consiste à craindre ce que l'on peut dire et à se soumettre à la dictature des bien-pensants de la gauche et de M. BROSSA. Il appelle chacun à prendre ses responsabilités.

M. PARENT refuse de polémiquer sur le sujet. Il comprend que l'on puisse être indifférent à l'image que l'on peut donner du 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui n'est effectivement pas son cas. Il prend acte du fait que la majorité affirme ne pas être opposée aux logements sociaux, mais note qu'elle vote systématiquement contre toute délibération portant sur ce sujet.

M. SZPINER rétorque que l'ignorance n'est pas une vertu et répète que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas systématiquement opposée aux logements sociaux. Il rappelle à cet égard le programme des Cinq Toits qui a été géré de manière convenable ou encore le programme Erlanger pour lequel la majorité n'a pas montré d'opposition, mais a contesté la densité.

La mairie du 16<sup>e</sup> n'est donc pas opposée aux logements sociaux, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. M. SZPINER s'étonne par ailleurs que M. PARENT, compte tenu de sa carrière professionnelle, puisse soutenir la politique ruineuse de la Ville de Paris qui consiste à faire de l'affichage en payant très cher pour des résultats misérables au regard de sa situation budgétaire.

M. PARENT remercie M. SZPINER de l'allusion faite à ses fonctions antérieures. En matière de gestion des finances de la Ville de Paris, il estime qu'il y aurait beaucoup plus à dire que de s'émouvoir du coût de cette opération.

M. SZPINER assure que les élus de la majorité auront l'occasion lors du prochain Conseil de Paris de dire ce qu'ils pensent de la gestion calamiteuse et de l'endettement catastrophique de la Ville.

En l'absence d'autres observations, il propose de procéder au vote.

***Le projet de délibération 2022 DLH 267, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 28, votes contre : 3).***

- **2022 DLH 318** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE ne souhaite pas revenir sur le débat précédent, mais se déclare néanmoins choqué par les propos tenus par M. PARENT.

Il passe ensuite à la présentation de la communication de la Ville de Paris sur les travaux réalisés par les bailleurs sociaux depuis 2009 dans le cadre du premier plan Climat Air Énergie. La Ville de Paris

indique avoir renforcé ses actions en 2021, en séparant notamment les subventions qu'elle apporte à la rénovation des bâtiments et celles qu'elle entend développer pour la création d'îlots de fraîcheur.

En 2020, 175 opérations de rénovation représentant plus de 16 000 logements sociaux ont été engagées, en baisse par rapport à 2019, en raison notamment de la crise sanitaire d'après l'exécutif parisien.

Les chiffres 2021 sont également en baisse avec seulement 100 opérations, soit 4 688 logements sociaux, faisant l'objet d'un accompagnement Plan Climat.

Pour ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, une opération a été menée en 2021 sur les 25 logements de la société I3F situés 2, rue Lecomte du Nouy avec l'octroi par la Ville de Paris d'une subvention de 320 708 euros.

M. SAUVAGE estime ce ralentissement des opérations de rénovation dans le parc social regrettable. Selon lui, il ne provient que de la gestion de la Ville de Paris : crédits insuffisants des bailleurs sociaux, dette de la Ville, mauvaise gestion financière avec des préemptions à outrance et coûtant cher (5 350 000 euros pour seulement deux logements) plutôt que des rénovations d'un parc social existant.

M. SAUVAGE affirme que les opérations de préemption doivent être stoppées, car elles ne se justifient plus et que la Ville de Paris doit se réorienter vers des investissements pour la rénovation du parc existant. Quoi qu'en dise la Ville de Paris, il constate une énorme baisse sur ce Plan depuis plusieurs années.

M. SZPNER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette communication. En l'absence de remarques, il propose de passer à l'examen de la délibération suivante.

- **2022 DAE 143** Huit marchés couverts et un marché découvert — Attribution des délégations de service public.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M. BORGNIET rappelle que lors de sa séance d'octobre 2021, le Conseil de Paris a approuvé le principe de renouvellement de cinq ans de la délégation du service public de gestion des huit marchés couverts parisiens.

La Ville demande des engagements de développement durable comme des objectifs zéro déchet, zéro plastique ou encore des campagnes de sensibilisation auprès des commerçants pour le tri des déchets.

Quatre entreprises ont fait acte de candidature.

Pour le lot contenant le marché de Passy, il est proposé d'accorder la délégation du service public à la société EGS malgré une redevance plus faible, mais un compte d'exploitation plus pertinent et des conditions financières plus satisfaisantes pour la Ville.

M. BORGNIET appelle à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DAE 143, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DASCO 110** Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique que l'objectif de la convention 2023-2027 est de permettre aux Caisses des écoles de bénéficier d'une expertise et de compétences juridiques en matière de ressources humaines.

Les grandes lignes de cette convention couvrent les domaines de la formation, de l'action sociale, l'accès pour le personnel au soutien des professionnels du service d'accompagnement et de médiation de la Direction des ressources humaines, complémentaire santé et prévoyance.

Ce nouveau projet de convention couvrira la période 2023-2027.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM indique que la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas souhaité adhérer à la précédente convention 2020-2022, car elle souhaitait garder son autonomie et sa singularité. Ayant reçu cette fois-ci les garanties de pouvoir rester souveraine, notamment en matière de recrutement et de rémunération, demandes qui ont d'ailleurs été formulées par d'autres Caisses des écoles, la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> a accepté cette fois-ci d'adhérer à cette convention qui lui permettra de recourir, si elle le souhaite et quand elle le souhaite, aux services de la Ville tout en conservant son autonomie.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie M<sup>me</sup> BADAT-KARAM et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DASCO 110, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DJS 30** Subventions (108 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'O.M.S. 09 et d'avenants avec 12 O.M.S.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

M. SZPINER indique que la délibération 2022 DJS 30 ne sera pas examinée, celle-ci ayant été retirée de l'ordre du jour par le Conseil de Paris. Il propose d'examiner la délibération suivante.

- **2022 DAE 57** Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M<sup>me</sup> BALDINI explique que la Ville de Paris, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie et de son Plan Économie Circulaire, souhaite accompagner les initiatives concourant au développement de l'économie circulaire et à la sortie du plastique à usage unique.

Dans cette perspective, un nouvel appel à projets, « Paris s'emballa pour le réemploi », a été lancé en juin 2022. Il vise à accélérer la transition du jetable vers le réutilisable dans le secteur de la restauration à emporter et sur l'ensemble des commerçants.

La Ville de Paris propose d'accorder des subventions d'un montant de 551 400 euros à 17 structures lauréates.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, 50 000 euros seront attribués à Options solutions, entreprise spécialisée dans la location et la vente de contenants réutilisables, vaisselle et matériel de cuisine.

M<sup>me</sup> BALDINI indique que cette entreprise prévoit d'ouvrir un centre de lavage industriel dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Cette activité devrait éviter la production de 976 tonnes de déchets dès 2023 et 2 240 tonnes à partir de 2024. D'ici fin 2023, cette entreprise devrait par ailleurs créer 24 emplois à temps plein.

M<sup>me</sup> BALDINI propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DAE 57, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 82** Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup>) et d'équipements sportifs du 13<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M<sup>me</sup> BALDINI explique que la délibération porte sur des conventions pluriannuelles passées avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire. Elle précise que plusieurs arrondissements sont concernés ainsi que des équipements sportifs dans le 13<sup>e</sup>.

Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de conventionner avec l'association Espaces qui interviendra sur la petite ceinture entre la Muette et Auteuil ainsi que sur la tranchée des Boutons.

M<sup>me</sup> BALDINI propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 82, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFA 49** Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation du Pré Catelan, sis route de Suresnes dans le Bois de Boulogne, à Paris 16<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Véronique BALDINI rapporteure.**

M<sup>me</sup> BALDINI rappelle que le Pré Catelan est la propriété de la Ville de Paris. En vertu d'une CODP entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Ville de Paris reçoit une redevance minimale de 300 000 euros annuels selon les critères suivants :

- 5 % sur la tranche de CA HT inférieure à 10 000 000 euros ;
- 7 % sur la tranche de CA HT comprise entre 10 000 000 euros et 11 000 000 euros ;
- 9 % sur la tranche de CA HT comprise entre 11 000 001 euros et 12 000 000 euros ;
- 10 % sur la tranche de CA HT comprise entre 12 000 001 euros et 13 000 000 euros ;
- 11 % sur la tranche de CA HT supérieure à 13 000 000 euros.

Le contrat en cours comportait une obligation de réalisation de travaux pour un montant évalué à 6 millions d'euros. Ces travaux ainsi que d'autres investissements ont été réalisés par la société LENÔTRE pour un montant de 9,6 millions d'euros.

La Ville de Paris a lancé une consultation pour cette concession et il est proposé de renouveler la gestion du Pré Catelan par une CODP au groupement LENÔTRE — FRÉDÉRIC ANTON CONSEIL pour une durée de 18 ans. Le contrat comprend une obligation de travaux d'un montant évalué à 3 830 000 euros.

Compte tenu des investissements réalisés par cette société, M<sup>me</sup> BALDINI estime logique de donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFA 49, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFPE 148** Subvention (163 650 euros) — et convention — à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE indique qu'il est proposé d'accorder des subventions d'un montant de 163 650 euros répartis auprès de 20 associations œuvrant auprès des familles parisiennes pour le resserrment du lien entre les familles et l'école. Ces subventions entrent dans le cadre du projet éducatif de territoire 2021-2026.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, 39 450 euros sont octroyés à l'association Osez la médiation (15<sup>e</sup>), notamment pour ses actions dans le cadre du Paris Collèges Familles, dont le collège Claude Bernard bénéficie. Il s'agit d'impliquer la direction et les membres de l'équipe éducative dans une démarche de partenariat et de coéducation avec les parents d'élèves et les acteurs de quartier par le développement d'échanges et la co-construction d'actions associant notamment les familles les plus éloignées du collège.

M<sup>me</sup> BOELLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 148, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFPE 173** Convention et subvention (700 000 euros) avec la « Fondation Léopold Bellan » (8<sup>e</sup>) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche « Point du Jour » située 22 bis rue Claude Lorrain 16<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE explique que la Fondation Léopold Bellan, dont le siège est situé dans le 8<sup>e</sup>, gère neuf établissements d'accueil. Jusqu'en juillet 2021, la crèche dite du Point du Jour, située 22 bis rue Claude Lorrain dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, occupait des locaux vétustes. Un agrément dérogatoire de 50 berceaux avait été maintenu en raison de l'insuffisance de places dans le quartier.

La Fondation Léopold Bellan a été amenée à concevoir et mettre en œuvre un projet de reconstruction permettant la création d'un centre d'accueil de 662 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 50 enfants, dont 18 bébés.

Les travaux ont débuté en septembre 2021 et une ouverture est prévue en septembre 2023. M<sup>me</sup> BOELLE souligne que cette ouverture est attendue avec beaucoup d'impatience.

Compte tenu de l'intérêt du projet et de sa nécessité, il est proposé de lui accorder une subvention de 700 000 euros.

M<sup>me</sup> BOELLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 173, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFPE 175** Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant « Le Petit Bus » d'ABC Puériculture.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE** rapporteure.

M<sup>me</sup> BOELLE propose par cette délibération d'accorder une subvention de 112 000 euros à l'association ABC Puériculture pour le remplacement du véhicule utilisé dans le cadre du Relais petite enfance itinérant appelé Petit Bus.

Le bus actuel doit en effet être remplacé et son aménagement spécifique nécessite un budget total de 295 000 euros. Le Petit Bus permet le développement et l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel.

M<sup>me</sup> BOELLE signale la présence du Petit Bus deux demi-journées par semaine dans les jardins du Ranelagh où il connaît un succès certain.

M<sup>me</sup> BOELLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à bien vouloir donner un avis favorable à la délibération.


M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 175, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 40.

\*\*\*\*\*

Signature 	Signature 
M. Francis SZPINER Maire du 16 <sup>e</sup> arrondissement	M/M <sup>me</sup> GUEDES , conseillère d'arrondissement Secrétaire de séance